

**A l'attention de Mesdames et Messieurs
les Maires**

Nos réfs : CR/MS/EP

Objet : Prise en charge des cartouches de protoxyde d'azote par le SIETREM

Mesdames et Messieurs les Maires,

Les cartouches de protoxyde d'azote abandonnées dans la nature sont présentes sur toutes les communes du territoire du SIETREM. Au-delà du fait qu'elles représentent un fléau pour la santé publique, ces déchets dangereux sont également à l'origine d'atteintes à l'environnement ainsi que de dégradations importantes de nos équipements tels l'unité de valorisation énergétique ou le centre de tri (explosions entraînant des dégradations, départs de feu, etc...) lorsqu'elles ne sont pas collectées ou traitées selon les filières appropriées.



Conscient de cette problématique, j'ai demandé aux services du Sietrem de travailler sur une filière de traitement des cartouches de protoxyde d'azote.

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'à compter du 1^{er} décembre 2024, le Sietrem sera en capacité de réceptionner les cartouches et les petites bonbonnes abandonnées (inférieure à 2kg) sur l'ensemble du territoire. Une caisse spécifique sera mise en place au siège social du Sietrem (3 rue du Grand Pommeraye 77400 Saint-Thibault-des-Vignes) permettant un stockage de ce type de déchets dans les conditions réglementaires.

Le Sietrem se chargera de la prise en charge de ces déchets spécifiques, leur évacuation et leur traitement se fera au travers d'un prestataire ad hoc.

Ce nouveau service est exclusivement réservé aux services des 31 communes membres. En cas de ramassage de ce type de déchets, il sera demandé **impérativement** au service municipal concerné de prendre rendez-vous auprès du service collecte du Sietrem (service-collecte@sietrem.fr).

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Christian ROBACHE
Président du SIETREM,
Vice-Président du Département
de Seine et Marne,
Maire de Montévrain

